

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D96-2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015

Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Tarifs 2015 – Droits de stationnement des taxis**

Pour l'année 2015, il est proposé de reconduire les tarifs pour le droit de stationnement à 76 € par semestre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs de droit de stationnement des taxis à 76 € par semestre pour l'année 2015, droit de stationnement qui sera mis à charge des bénéficiaires d'une autorisation d'exploitation d'un taxi délivrée par la métropole.**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre  
2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015  
- Publication ou affichage le 01/12/2015  
Valérie GLATARD, Maire.

